

Règlement de la manifestation « Les foulées roses » à Dax le dimanche 11 octobre 2015

Pour la promotion du dépistage organisé du cancer du sein

Art.0 Les « Foulées roses de Dax » au profit de la Ligue contre le cancer du sein sont ouvertes :

- A tous les marcheurs pour le parcours 6 Km
- Aux coureurs à partir de 14 ans révolus pour le parcours 6 Km
- Aux coureurs à partir de 16 ans révolus pour le parcours de 10 Km

La course ne sera pas chronométrée et ne fera pas l'objet d'un classement et d'une remise des prix.

Art.1 La Ligue Contre le Cancer Comité des Landes organise le dimanche 11 Octobre 2015, les course-marche de 6 Km, marche nordique de 6 Km et course de 10 Km à Dax au profit de la Ligue contre le cancer, pour la promotion du dépistage organisé du cancer du sein.

Art.2 Les parcours des 6 Km et 10 Km seront disponibles sur le site Internet et la page facebook du Comité des Landes de la Ligue contre le cancer :

<http://www.ligue-cancer.net/cd40>

<https://www.facebook.com/laliguecontrelecancer40>

Art.3

- Epreuves Course à pied 6 ou 10 Km : les 2 épreuves sont ouvertes aux licenciés et non-licenciés pour la course. Tout athlète licencié à la Fédération Française d'Athlétisme, ou licencié affilié FSGT, UFOLEP, FSCF avec mention athlétisme, ou licencié FFTriathlon doit fournir à l'engagement une photocopie de ce document datant de moins d'un an à la date de la course.

Les licenciés à toute autre discipline et les non-licenciés doivent fournir un certificat médical (original ou photocopie) de non contre-indication à la pratique de la course à pied, datant de moins d'un an à la date de la course.

- Epreuve Marche 6 Km : l'épreuve est ouverte à toute personne après acceptation du présent règlement et règlement du montant des frais d'inscriptions. Cette manifestation de marche n'est pas une « compétition sportive », les participants ne sont pas tenus de présenter un certificat médical particulier, le parcours ne présentant pas de difficultés.

Il est expressément rappelé que les concurrents participent à la course sous leur propre responsabilité. Les coureurs handisports peuvent participer à l'épreuve dans des conditions à préciser avec la direction de course.

Art.4 Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art.5 Les participants peuvent s'inscrire à partir du 14 septembre 2015 et jusqu'au 7 octobre 2015 :

- en se rendant sur l'un des points d'inscription suivants (seules les inscriptions complètes sont acceptées) :

- Comité des Landes de la Ligue contre le cancer, 51 avenue Victor Hugo, résidence Le Paséo, 40100 Dax (permanences : lundis, mercredis et vendredis de 12h à 18h)
- Magasin Rochette Optique, 13 rue des Carmes, 40100 Dax
- Magasin Intersport, route de Bayonne, 40990 St Paul Lès Dax

- ou sur Internet : <http://www.ligue-cancer.net/cd40>.

Un accueil est également organisé samedi 10 octobre 2015, de 10h à 17h au kiosque du Parc Théodore Denis à Dax.

Les inscriptions sont acceptées le matin même de la manifestation. Elles débiteront à 7h30 le 11 octobre 2015. La clôture des inscriptions se fera à 9h précises.

L'inscription est de 7 € avant le 11 octobre 2015 et de 10 € le jour-même de la course.

Toute inscription non réglée avant le 11 octobre 2015 sera de 10 € le jour-même de la course.

L'inscription est gratuite pour les moins de 14 ans.

Une inscription ne peut être enregistrée si le bulletin n'est pas accompagné des pièces exigées et du versement du montant de l'inscription.

Art.6 Les épreuves n'étant pas chronométrées, il n'y a pas de temps limite imparti aux coureurs et marcheurs ni de remise de dossard. Un tee-shirt sera en revanche remis à toute personne de plus de 14 ans inscrite aux Foulées Roses. Un foulard sera remis aux participants de moins de 14 ans.

Art.7 Les horaires de départ des différentes épreuves sont disponibles sur la page facebook et sur le site Internet du Comité des Landes de la Ligue contre le cancer :

- départ à 9h45 pour la course 10 Km ;
- départ à 9h55 pour la course 6 Km ;
- départ à 10h00 pour la marche nordique 6 Km ;
- départ à 10h05 pour la marche 6 Km.

Art.8 Des postes de ravitaillement sont mis en place au 4,5^{ème} Km et après la ligne d'arrivée.

Art.9 Un système de fléchage est mis en place sur le parcours. Des signaleurs sont présents pour indiquer la direction aux participants.

Art.10 Une assistance médicale est assurée sur le parcours et à l'arrivée.

Art.11 En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'une ou l'autre, voire l'ensemble des épreuves, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art.13 Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses sans réserve.

Art.14 CNIL : Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant. Sauf opposition de leur part, leurs coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs.

Art.15 Droit d'image : toute personne inscrite aux « Foulées Roses », autorise les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que partenaires et media, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tout support, y compris les documents promotionnels ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art.16 En cas de désistement, aucun remboursement pour quelque motif que ce soit, ne sera effectué.